

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 24 / Représentés : 8      Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Groupement de commandes entre la CCEDA et 10 communes membres - attribution de l'accord-cadre relatif à la mission de contrôle technique (ct) pour l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiment public**

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER ET 10 COMMUNES  
MEMBRES**

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MISSION DE  
CONTROLE TECHNIQUE (CT) POUR L'INSTALLATION DE  
CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE DE BATIMENT  
PUBLIC**

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération n° 4 en date du 11/07/2023 de la Communauté de communes Entre Dore et Allier portant sur la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et ses communes membres pour la mise en œuvre de centrales solaires photovoltaïques dans le cadre de l'opération « Solaire Dôme » engagée par l'Aduhme et signature de la convention constitutive ;

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes conclue entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et 10 de ses communes membres destinée à la passation d'un accord-cadre relatif à une mission de contrôle technique pour l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiment public ;

**Vu** la procédure adaptée ouverte lancée le 08/03/2024 ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres quant au classement des offres ;

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) s'est lancée dans une démarche de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). A ce titre, plusieurs axes stratégiques ont été définis en lien avec les énergies renouvelables et notamment le développement du "solaire photovoltaïque".

La Communauté de communes Entre Dore et Allier est engagée dans l'opération Solaire Dôme, portée par l'Aduhme, qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente totale ou autoconsommation de la production électrique, à l'échelle du Puy-de-Dôme.

Ainsi, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier a constitué un groupement de commandes avec ses communes membres intéressées afin de mettre en place un marché de travaux pour l'installation, l'entretien et la maintenance des centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de leur(s) bâtiment(s) public(s). **En parallèle du marché de travaux, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et les communes membres souhaitent organiser de façon coordonnée et regroupée la mission de contrôle technique**

**(CT) pour la vérification des installations photovoltaïques effectuées par le(s) titulaire(s) du marché de travaux.**

Conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par l'ensemble des membres et définit les règles de fonctionnement du groupement.

Dans ce cadre, il est confié à la Communauté de communes Entre Dore et Allier, coordonnateur du groupement, la charge de mener, au nom et pour le compte des autres membres, la procédure de passation, la signature et la notification de l'accord-cadre (et des avenants, le cas échéant). Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution et de l'émission du ou des bons de commande afférents.

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, le recours à l'allotissement risquant de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Montant maximum € HT sur 4 ans
50 000,00 € HT

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été envoyé le 08/03/2024 pour publication au BOAMP et sur le profil acheteur, ainsi que sur le site internet de la CCEDA. La date limite de réception des offres était fixée au 27/03/2024 à 12h00. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Trois (3) plis dématérialisés ont été reçus dans le délai imparti.

**Après analyse, il est proposé de retenir l'offre présentée par l'opérateur économique QUALICONSULT pour un montant maximum sur 4 ans de 50 000,00 € HT (offre classée économiquement la plus avantageuse aux regards des critères énoncés dans le règlement de la consultation).**

**Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :**

- **d'attribuer et de conclure** l'accord-cadre relatif à la « mission de contrôle technique (CT) pour l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiment public », dans le cadre du groupement de commandes pour l'opération Solaire Dôme entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et les 10 communes membres, avec la société QUALICONSLUT pour un montant maximum sur 4 ans de 50 000,00 € HT ;
- **de l'autoriser** à signer l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **d'engager** toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à ces dépenses (afférentes à la Communauté de communes Entre Dore et Allier) au budget principal pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente